



LÉGISLATURE 2015-2020
DÉLIBÉRATION PRD-136
SÉANCE DU 20 MARS 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

décide:

à l'unanimité, soit par 63 oui

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2015, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2015, le tableau de financement, ainsi que le rapport de l'organe de révision du 21 avril 2016 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

Certifié conforme:

Le Secrétaire:

Pascal Spuhler

Le Président:

Rémy Burri